

## 2D PARTNERS

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 23, Boulevard de la Gare – 13821 La Penne-sur-Huveaune

RCS MARSEILLE : 984 769 091

---

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1<sup>er</sup> Août,

A 10 heures,

Les associés de la SAS 2D PARTNERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE au capital de 1 000 Euros, divisé en 1000 actions sociales de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social sur convocation de la présidence.

#### EST PRESENT

- **Monsieur David GIRAUDON**, détenant 500 actions sociales.
- **La Société 2D CONSEILS**, RCS Marseille 908 564 610, détenant 500 actions sociales.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1000 actions, soit plus de la moitié des actions, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur David GIRAUDON**, président-associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### **RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du désir de transférer le siège social de la Société qui est actuellement 23 Boulevard de la Gare 13821 La Penne-sur-Huveaune au 33 Bd de Maillane 13008 Marseille.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 Des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : **33 Bd Maillane 13008 MARSEILLE.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou les mandataires.

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 1er Août 2025**

**RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du désir de transférer le siège social de la Société qui est actuellement 23 Boulevard de la Gare 13821 La Penne-sur-Huveaune au 35 Bd de Maillane 13008 Marseille.

**RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 Des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : **33 Bd Maillane 13008 MARSEILLE.**

**RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Monsieur David GIRAUDON**

**La Société 2D CONSEILS**

